

CONVOCATION – Session 2025**EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE****DESSINATRICE CFC
DESSINATEUR CFC
Orientation ARCHITECTURE****Chef-expert :**

Monsieur Julien DUBOIS
Rue Jacob-Brandt 18
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 41 72 Mobile 078 604 85 15
Courriel : jdubois@jd-architectes.ch

TELEPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.

12 mai 2025 de 08h30 à 15h20 Salle 304 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	TRAVAUX PRATIQUES DÉFENSE DU DOMAINE À OPTION
	Expert-e-s : Dès 8h15 - Jean-Pierre Lutz - Angela Adam
Horaire	Salle D304
08H30 – 09H00	NE.24.2287
09H10 – 09H40	NE.20.0445
09H50 – 10H20	BE.21.0432
10h40 – 11h10	NE.21.0350
11h20 – 11h50	NE.24.2560
12H00 – 12H30	NE.21.0456
13H30 – 14H00	NE.24.0313
14H10 – 14H40	NE.21.0053
14H50 – 15H20	NE.21.0253

14 mai 2025 de 08h00 à 15h00 Salle A002 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES	
	Horaire : 08h00 – 09h30 Connaissances prof. générales 10h00 – 11h30 Connaissances matériaux 14h00 – 15h00 Calcul professionnel Attention : candidat-e-s avec mesures = 15% de temps en plus.	Candidat-e-s : • NE.24.2287 • NE.20.0445 • BE.21.0432 • NE.21.0350 • NE.24.2560 • NE.21.0456 • NE.24.0313 • NE.21.0053 • NE.21.0253
	Expert-e-s : • 7h45 - 11h45 : Yann Ferry • 13h45 – 15h15 : Fabrice Perez	

19 mai 2025 à 13h30 Salle D308 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	PRÉPARATION DES PLACES DE TRAVAIL ESSAIS ET INSTALLATION INFORMATIQUE	
	Candidat-e-s : • NE.24.2287 • NE.20.0445 • BE.21.0432 • NE.21.0350 • NE.24.2560 • NE.21.0456 • NE.24.0313 • NE.21.0053 • NE.21.0253	
	Expert-e-s : • Thierry Rousselot	

Le dossier de formation, les documents relatifs aux cours interentreprises et la littérature spécialisée autorisée peuvent être utilisés comme aide.

La Norme 400, sous forme papier, est autorisée durant l'examen pratique.

Pour le travail pratique, le ou la candidat-e devra se munir du papier nécessaire pour tout l'examen, de son ordinateur et logiciels (sans bacad) sans aucune préparation (cartouche, etc...).

Il sera interdit d'entrer ou de sortir de la salle avec un rouleau ou un document en rapport ou non avec l'examen.

Le ou la candidat-e ne respectant pas ces directives sera renvoyé-e immédiatement et son examen sera annulé.

Le ou la candidat-e présentera aux expert-e-s les dessins exécutés durant les cours. Les machines à calculer et les chablonis sont autorisés. Les candidat-e-s DAO n'auront aucune disquette personnelle et ne pourront en aucun cas en sortir de la salle d'examens.

20 mai 2025 de 07h30 à 18h00 Salles D308 et D309 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	TRAVAUX PRATIQUES PLANS D'EXÉCUTION, ÉTUDE DE DOSSIERS, DESSIN
	Candidat-e-s : • NE.24.2287 • NE.20.0445 • BE.21.0432 • NE.21.0350 • NE.24.2560 • NE.21.0456 • NE.24.0313 • NE.21.0053 • NE.21.0253
	(08h00-09h00) Réponses aux questions par les expert-e-s responsables des TPI (11h45-12h30) Pause de midi obligatoire de 45 min. Attention candidat-e-s avec mesures : Pas de temps supplémentaire
	Expert-e-s : • 7h30 – 11h45 : à définir • 12h15-18h15 : à définir

21 mai 2025 de 08h00 à 18h00 Salles D308 et D309 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	TRAVAUX PRATIQUES PLANS D'EXÉCUTION, ÉTUDE DE DOSSIERS, DESSIN
	Candidat-e-s : • NE.24.2287 • NE.20.0445 • BE.21.0432 • NE.21.0350 • NE.24.2560 • NE.21.0456 • NE.24.0313 • NE.21.0053 • NE.21.0253
	Pause de midi obligatoire de 45 min. (11h45-12h30) Attention candidats avec mesures : Pas de temps supplémentaire
	Dès 18h00, affichage des plans Expert-e-s : • 7h30 – 11h45 : Aliénor Zaffalon • 12h15 – 18h00 : Yann Ferry

22 mai 2025 08h30 à 17h10 Salles D309 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	ENTRETIEN RELATIF AUX TRAVAUX PRATIQUES
	Expert-e-s : Dès 8h15 - Yann Ferry - Autre(s) expert(e)s à définir
Horaire	Salle D309
08H30 – 09H00	NE.24.2287
09H10 – 09H40	NE.20.0445
09H50 – 10H20	BE.21.0432
10H30 – 11H00	NE.21.0350
11H10 – 11H40	NE.24.2560
12H00 – 12H30	NE.21.0456
13H30 – 14H00	NE.24.0313
14H10 – 14H40	NE.21.0053
14H50 – 15H20	NE.21.0253

06 juin 2025 de 08h00 à 17h00 Salles D308 et D309 CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	CORRECTION DES TRAVAUX D'EXAMEN
	Uniquement les expert-e-s Horaire : 08h00 – 08h15 accueil 08h15 – 12h30 corrections par groupes 12h30 – 14h00 repas discussion 14h00 – 17h00 fin des corrections et synthèse

28 mai 2025 de 14h00 à 17h00 Responsable ECG : Michel Bernasconi (tél. 032 717 42 08) CPNE – Pôle Bâtiment et Construction Maladière 62 2000 Neuchâtel	CULTURE GÉNÉRALE <u>Moyens auxiliaires autorisés :</u> • Votre tablette numérique ou votre ordinateur (chargé –e à 100% et connecté-e au WiFi) muni-e des applications usuelles durant l'enseignement. • Votre support de cours ECG numérique et les documents reçus durant la formation (CO, CC, CP notamment) au format numérique ou papier. • Une paire d'écouteurs personnels. • Un dictionnaire papier ou numérique. • Une calculatrice (pas de téléphone portable !). • Un livre d'orthographe.	Salle polyvalente A001 et A002 : • NE.24.2287 • NE.20.0445 • BE.21.0432 • NE.21.0350 • NE.21.0456 • NE.21.0253
		Salle polyvalente A003 : • NE.24.0313

11 juin 2025 Bureau Julien Dubois Architectes SA	CLÔTURE TAXATION EXAMENS
	Uniquement les expert-e-s
	Expert-e-s : • Julien Dubois • Jean-Michel Deicher
13 juin 2025 Dès 17h00 3ème CPNE-BC CPNE-BC Maladière 62 2000 Neuchâtel	AFFICHAGE RESULTATS
	Expert-e-s : • Julien Dubois • Thierry Rousselot

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les candidat-e-s seront informé-e-s de la réussite ou éventuellement de l'échec de leurs examens au cours d'une réunion organisée par la commission chargée de la préparation et de la surveillance des procédures de qualification.

La date et le lieu de cette séance seront communiqués aux candidat-e-s à l'issue des examens. Toutefois, nous signalons que cette communication sera faite sous toutes réserves, la décision ne pouvant être définitive que lorsque le service des formations postobligatoires et de l'orientation aura procédé aux différents contrôles.

La décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée au-à la candidat-e.

La convocation et la liste des candidat-e-s neuchâtelois-es ayant réussi leurs examens peuvent être consultées en tout temps sur le site : www.ne.ch/examens

CEREMONIE DE REMISE DES TITRES

Nous vous remercions de vous référer au guide pour les procédures de qualifications dans le canton de Neuchâtel qui se trouve en annexe.

Office des apprentissages
Pôle Technique – Bâtiment - Alimentation

Annexes

- liste des candidats
- guide pour les procédures de qualifications dans le canton de Neuchâtel

Distribution :

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s et membres de la CEFA
- au CPNE-BC
- M. Michel Bernasconi
- SFP BE